

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Encadré PRÉ-RENSEIGNÉ par le service instructeur

Dénomination du projet :	Capture avec relâcher immédiat amphibiens reptiles
N° du projet ONAGRE :	2022-06-17-00702
N° de la demande ONAGRE :	2022-00702-051-001
Préfet(s) compétent(s) :	Préfet des Bouches-du-Rhône
Bénéficiaire(s) :	Alcedo

MOTIVATIONS et / ou CONDITIONS

La demande présentée par l'association Alcedo concerne un inventaire des reptiles et amphibiens de l'étang du Pourra (communes de Port-de-Bouc et Saint Mitre-les-remparts), classé en Réserve Naturelle Régionale et dont la gestion est assurée par le Métropole Aix-Marseille-Provence.

A la suite d'un premier inventaire réalisé en 2013 par la Ligue de Protection des Oiseaux PACA, onze espèces de reptiles et sept d'amphibiens ont été trouvées sur les 157 ha de la RNR, ce qui constitue une richesse notable pour cette superficie.

La présence de la tortue cistude, espèce concernée par un Plan National d'Action, a été confirmée, celle du lézard ocellé, soumis lui-aussi à un PNA, est à rechercher.

Protocole d'étude

Alcedo propose d'actualiser les inventaires de 2013 par 6 passages entre mai et octobre 2022 selon une méthodologie comparable à celle de 2013 (recherche à vue des reptiles et amphibiens dans les habitats favorables, notamment ceux fréquentés par le lézard ocellé et le psammodrome d'Edwards).

Un réseau de plaques-abris préalablement disposé sera inspecté, notamment pour le seps tridactyle et la couleuvre vipérine.

Dans le cas de la cistude, la recherche se fera à vue principalement au mois de mai complétée par la recherche de pontes fin juillet. Cette recherche sera étendue à l'étang de Citis et le salin de Rassuen où des observations anciennes (pré-2000) ont été faites.

Sauf pour les espèces pour lesquelles une identification en main est nécessaire, têtards notamment, la plupart des individus ne seront donc pas capturés.

La demande porte sur les 18 espèces connues plus 6 potentiellement présentes car non signalées jusqu'ici : alyte accoucheur, pélobate cultripède, triton palmé, lézard ocellé, couleuvre d'Esculape, coronelle girondine.

Remarques

La demande est datée du 13 mai 2022 et a donc été présentée tardivement par rapport aux cycles biologiques de la plupart des espèces, dont la reproduction s'étend principalement du mois de mars (février pour le crapaud épineux) au mois de juin, hormis la tortue cistude ; d'ailleurs, la période d'étude mentionnée dans le CERFA va de mars à octobre 2022, alors que la note méthodologique accompagnant le CERFA indique une période de mai à octobre.

Par ailleurs, bien que le périmètre de la RNR ne couvre que les berges de l'étang sensu stricto, la

présence de tarente de Maurétanie n'est pas à exclure car cette espèce thermophile colonise désormais un gradient d'habitats étendu.

Par ailleurs, la recherche de triton palmé à vue étant très aléatoire, la recherche de l'espèce et de celle des tritons en général se fait à l'aide d'épuisettes (troubleaux) ou de pièges Ortmann non mentionnés dans le CERFA.

Par ailleurs, la recherche des amphibiens se faisant notamment au chant, les passages nocturnes ne sont pas mentionnés et en tout état de cause, nécessitent des prospections de printemps en période de reproduction, largement dépassée au moment de la demande.

Il aurait été judicieux de donner un état des plaques-abris disposées par la LPO en 2013 : comme indiqué dans ce document, celles-ci sont utilisées par les reptiles après une période d'adaptation et deviennent plus attractives plusieurs années après leur pose.

Compte tenu du délai écoulé, représentant 9 années, un état de ces plaques, dont un certain nombre ont probablement été déplacées ou ont disparu, de leur remplacement et de leur suivi éventuel par la métropole aurait été utile.

Enfin, le document d'accompagnement au CERFA indique que les recherches se dérouleront principalement sur les parcelles de la RNR dont la Métropole a acquis la maîtrise foncière, ce qui est erroné, le Conservatoire du Littoral assurant la maîtrise foncière de l'étang.

Synthèse de l'avis

avis favorable sous condition que l'étude soit poursuivie au printemps 2023 (mars à juillet), qu'un état des plaques-abris (nombre et localisation) soit précisé ainsi que les méthodes de captures éventuelles des tritons palmés (pièges, troubleaux).

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FAUNE* ou son suppléant

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FLORE* ou son suppléant

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) MER* ou son suppléant

CSRPN PLÉNIER – AVIS N° _____ - _____**

** Pour les dossiers relevant d'affaires courantes. L'avis est unique et inclut le cas échéant les volets faune, flore et mer*

*** Pour les dossiers relevant d'affaires non courantes telles que définies par le CSRPN*

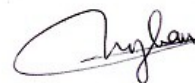
AVIS :

Favorable Favorable sous condition(s) Défavorable Défavorable avec recommandation(s)

Fait à : Jouques

Nom / Prénom : Gilles Cheylan

Le : 11 juillet 2022



Signature :